



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 06 juin 2019

Date d'affichage de la convocation : 07 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Nombre de procurations : 4

Nombre de voix : 2 \}

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jean-Claude Mercier a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

**DEL2019\_049    Route de la cave – échange de parcelles commune/Vignerons Propriétés Associés**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route de la cave et l'élargissement de la voie en vue de créer un trottoir côté cave coopérative.

Pour ce faire, il est nécessaire que la cave cède à la commune une partie du terrain leur appartenant pour une contenance de 168 m<sup>2</sup> selon le plan joint (annexe n° 7)

En contrepartie, la cave a sollicité la mairie pour récupérer une bande du terrain communal du côté de la plaine de loisirs « Grande Closade » pour une superficie équivalente selon le plan joint (annexe n°8).

S'agissant du domaine public, il convient que l'assemblée se prononce sur la désaffectation de cette bande de terrain communal avant la cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la cession gratuite d'une bande de terrain appartenant à Vignerons Propriétés Associés à la commune d'une superficie de 168 m<sup>2</sup> permettant l'élargissement de la route selon plan ci-joint,
- de désaffecter une bande de terrain du domaine public situé au lieu-dit « Grande Closade » et de le classer dans le domaine privé selon plan ci-joint,
- de céder en contrepartie à Vignerons Propriétés Associés une bande de terrain précédemment désaffectée,
- de dire que les frais de géomètre et de notaire seront partagés à part égale entre les parties,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	17
Procurations	04
Nombre de voix	21
Pour	21
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

